

PROCES-VERBAL

UNITE JUDICIAIRE ET
 D'INVESTIGATION DE NICE
 28, RUE DE ROQUEBILLIERE
 06300 NICE
 Tel : 04 92 17 25 12
 Code INSEE :

P. V. : n°2021/000186

AFFAIRE :
 C/ZIABLITCEV Serghei

OBJET :
 NOTIFICATION DE FIN DE
 GARDE A VUE

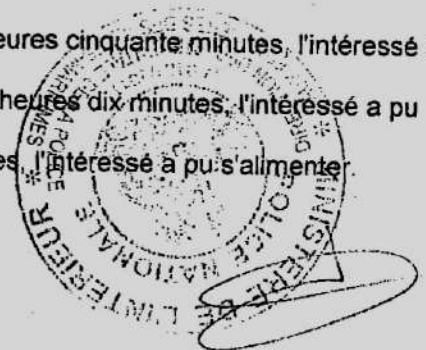
L'an deux mil vingt et un,
 Le trois août, à huit heures trente

Nous, CORINNE LE ROUX
 BRIGADIER DE POLICE
 En fonction Unité Judiciaire NICE

OFFICIER DE POLICE JUDICIAIRE en résidence NICE

- Nous trouvant au service,
- Poursuivant l'enquête de flagrance,
- Vu les articles 53 et suivants du Code de procédure pénale, ---
- Vu les articles 62-2, 63, 63-1 à 63-4-2, 63-8 et 64 du Code de procédure pénale, ---
- En la présence et par le truchement de Madame BABAYAN Shushan, en langue russe, qui assure la traduction,
- Faisons comparaître devant nous le nommé :
- **ZIABLITCEV sergei né le 17/08/1985 à KISELIOV (RUSSIE), fils de ZIABLITCEV (prénom ignoré), de nationalité RUSSE, demeurant à NICE (ALPES MARITIMES).**
- gardé à vue dans les locaux prévus à cet effet depuis le :
deux août deux mil vingt et un, à dix heures trente minutes,
- cette mesure étant l'unique moyen de parvenir à l'un au moins des objectifs prévus par l'article 62-2 1° à 6° du Code de procédure pénale en l'espèce : ---
- Permettre l'exécution des investigations impliquant la présence ou la participation de la personne,
- Garantir la présentation de la personne devant le procureur de la République afin que ce magistrat puisse apprécier la suite à donner à l'enquête,
- Garantir la mise en œuvre des mesures destinées à faire cesser le crime ou le délit,
- et au vu d'une ou plusieurs raisons plausibles de soupçonner qu'il a commis ou tenté de commettre un crime ou un délit puni d'une peine d'emprisonnement, en l'espèce Refus de se soumettre aux opérations de relevés signalétiques integres dans un fichier de police par personne soupconnee de crime ou délit à Nice, entre le 02/08/2021 et le 03/08/2021, ---
- Lui notifions, au moyen d'un formulaire écrit, en langue russe qu'il comprend :
- **qu'il est mis fin à cette mesure de garde à vue le trois août deux mil vingt et un à huit heures quarante cinq minutes**
- pour être conduit devant Monsieur MANTEUFEL Ludovic, VICE PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE près le TJ NICE, conformément aux instructions de ce Magistrat.
- Lui rappelons qu'il a été entendu :
- le deux août deux mil vingt et un, de douze heures trente quatre minutes à douze heures quarante minutes (AUDITION) en présence de son avocat. ---
- Il a été laissé au repos le reste du temps.
- le deux août deux mil vingt et un, à douze heures cinquante minutes, l'intéressé a pu s'alimenter.
- le deux août deux mil vingt et un, à dix-neuf heures dix minutes, l'intéressé a pu s'alimenter.
- le trois août deux mil vingt et un, à huit heures, l'intéressé a pu s'alimenter.

*2 не уведомил никого. Мне по телефону
 сообщили, что он добровольно явился к нам,
 тогда мы и задержали его. Е. Кавенуца.
 Подпись офицера полиции, не возвращать.*



--- Dès le début de sa garde à vue, Monsieur ZIABLITCEV sergei a été informé de ses droits.

--- Il lui est rappelé, qu'à sa demande, nous avons avisé la personne vivant habituellement avec lui en la personne de Mme GURBANOVA, (téléphone : 06/95/41/03/14) le :

deux août deux mil vingt et un, à onze heures cinq minutes. ---

--- Il n'a pas souhaité faire prévenir son employeur. ---

--- Il n'a pas souhaité faire prévenir les autorités consulaires de son pays. ---

--- Il n'a pas souhaité exercer son droit de communiquer avec un membre de sa famille ou un responsable ou un tuteur ou un curateur ou une personne qui vit habituellement avec lui, ni avec son employeur ni le cas échéant, avec les autorités consulaires de son pays. ---

--- Le deux août deux mil vingt et un à onze heures quarante minutes, un médecin a été requis pour procéder à son examen médical. ---

--- Il a fait l'objet d'un examen médical pratiqué :

- le deux août deux mil vingt et un, à dix-neuf heures quarante cinq minutes.

--- Le deux août deux mil vingt et un à onze heures quarante minutes, son avocat a été contacté et avisé afin de l'assister au cours de cette mesure. ---

--- Il a rencontré son avocat dans les circonstances suivantes : ---

-entretien du deux août deux mil vingt et un douze heures dix minutes au deux août deux mil vingt et un douze heures trente minutes. ---

--- Indiquons que l'intéressé n'a fait l'objet ni de fouille intégrale ni d'investigations corporelles internes à l'occasion de sa garde à vue. ---

Lecture et traduction effectuées par le truchement de Madame BABAYAN Shushan, en langue russe, le nommé ZIABLITCEV sergei persiste et signe le présent avec nous, le trois août deux mil vingt et un, à huit heures quarante cinq.

L'intéressé,

L'interprète



*не переворот. значение доку-
ментов, подтверждающих взыскание имену
адвокату, переводчику, представителю
Ассоциации Contrôle public с 28.07.21,
разрешения семьи.*

*Указанием: вдет боевиках и оружие. Заставляют
подписать подписи в неизвестных мне документах,
объявляя что если пошину, всё будет хорошо,
и мне не стоит мучать в камере. объявляют
если я сделаю отпечатки по мурским (прекратить),
не объявляя для чего нужны отпечатки и т.д.*

Traduction des notes de M. Ziablitsev S.

« Ils ne traduisent pas les documents, refusent d'appeler mon avocat, traducteur, représentant Association « Contrôle public » depuis le 28.07.2021, aux parents, aux enfants.

Ils m'humilient, escortent pieds nus dans la rue. Ils me font signer des documents inconnus, trichent que si je signe, tout ira bien... »